

DEPARTEMENT DE
LA CHARENTE-MARITIMEARRONDISSEMENT
DE LA ROCHELLE IV**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance ordinaire du 11 juin 2018**

N° 52/2018

L'an deux mille dix-huit, le ONZE JUIN, à DIX-NEUF heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni Salle de l'Europe, sous la présidence de Daniel VAILLEAU, Maire, en session ordinaire.

Présents :

Daniel VAILLEAU, *Maire*, Bérangère GILLE, Gérard CEZARD, Pascale DAVID, Catherine LEPESANT, Nicolas BAIDARACHVILLY, Jean-Pierre CARDIN, James FLAESCH *Adjoints au Maire*, Jacqueline FUMOLEAU, Denis BROWNE, Pascal LAFFARGUE, Philippe AUDAU, Pascal OLIVO, Maurice CAILLAUD, Soline LAILLET, Valérie CEZARD-CITHAREL, Sophie BEAUCHAMPS, Jean-Marie GIRARD, Denis MARECHAL, Bruno CAPDEVIELLE, Vincent DUBOY, Hélène PIGEONNIER, *Conseillers Municipaux*,

Absents – Procurations

Alain MORISSET (Procuration : Bérangère GILLE)
Nathalie PICHOT (Procuration : Denis BROWNE)
Olivia EYCHENNE (Procuration : Daniel VAILLEAU)
Marie-Hélène NIVET (Procuration : Denis MARECHAL)
Jean-Marie DELAUNAY (Procuration : Vincent DUBOY)

Secrétaire de séance : Maurice CAILLAUD

Date de la convocation	05 juin 2018
Date d'affichage	05 juin 2018
Membres en exercice	27
Membres présents	22
Pouvoirs	05
Suffrages exprimés	27

FINANCES : ACTUALISATION DES TARIFS COMMUNAUX – REDEVANCE EMPLACEMENT DES AUTOCARAVANES

Madame Pascale DAVID, *Adjointe en charge des Finances et du Littoral*, rappelle que le Conseil Municipal a instauré en 2016, à l'unanimité, une redevance de stationnement pour les autocaravanes en vertu de l'article L2333-87 du Code Général des Collectivités Territoriales (3 € / jour / emplacement). Le nouveau tarif proposé est de 5 € / jour / emplacement.

Ville d'Angoulins
Avenue du Commandant
Lisiack
17690 ANGOULINS

Tél. : 05.46.56.80.25
Fax : 05.46.56.87.43

La redevance est applicable du 1^{er} mai au 30 septembre de chaque année, sur les aires de stationnement du secteur de la Platère, définies par arrêté municipal. Pour l'année 2018, le nouveau tarif sera applicable à compter du 1^{er} juillet.

AR PREFECTURE

017-211700109-20180611-D_52_2018-DE
Reçu le 14/06/2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 6 voix contre (Mmes PIGEONNIER, NIVET, Mrs. DELAUNAY, DUBOY, MARECHAL, CAPDEVIELLE) :

- ✚ **INSTAURE** à compter du 1^{er} juillet 2018 une redevance de 5 euros par jour et par emplacement pour le stationnement des autocaravanes, dans le secteur de la Platère, sur les aires identifiées par arrêté municipal.
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Daniel VAILLEAU

Transmission à la Préfecture le 16/06/18.....

Accusé réception le 16/06/18.....

Acte rendu exécutoire après publication le 18/06/18

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services
Laurent GEORGE

